

## procuration sur une vente immobliere

Par pera, le 24/11/2009 à 11:10

## Bonjour,

j'ai un conflit avec ma famille un des parents est décé il y a trois ans et le reste de cette famille veulent que je leur fasse un procuration pour qu'il puisse vendre les biens mes moi je n'ais pas le droit de dire quoi que ce soit et pas non plus le droit de voir se qu'il font derriere mon dos je voudrais qsavoir les lois sur l'héritage et aussi les droits que j'ai sur les biens les biens se trouve au portugal, je voudrais aussi savoir si les personnes on le droit de vider les apprt sans que je sois au courant. merci de votre rêponse.